

Israël, Etat juif ?

Doit-on apposer à l'État d'Israël le qualificatif de « juif » ? Et si Israël est un État juif en quoi et comment cela le distingue-t-il, lui qui par ailleurs aspirait à devenir une « nation comme les autres » ?

Dans le texte même de sa Déclaration d'indépendance, l'Etat israélien s'est défini comme juif. La notion n'a donc pas de caractère de nouveauté. C'est l'exigence faite aux Palestiniens de reconnaître ce caractère qui le remet en lumière. C'est certainement aussi la nature de ce caractère tel que veulent le définir certains tenants de la droite israélienne qui en modifient notablement la perception. En effet, le même texte de Déclaration d'indépendance spécifiait : « L'État d'Israël sera ouvert à l'immigration des juifs [...] assurera une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens, sans distinction de croyance, de race ou de sexe... » Or de nos jours certains de ceux qui veulent que soit reconnu le caractère juif de l'État veulent corollairement « déplacer » ses ressortissants Arabes dans les Territoires dévolus aux Palestiniens. Les Arabes d'Israël, dont certains vivent très bien leur identité israélienne, peuvent nourrir quelque crainte. Il s'agit d'une population de 1,5 million de personnes, soit 20 % des Israéliens.

Les Palestiniens, eux, refusent de reconnaître le caractère juif de l'État israélien au motif que l'Autorité palestinienne a déjà reconnu l'État d'Israël dans ses frontières de 1967 et qu'elle n'a pas à lui reconnaître en plus un caractère particulier.

Mais dans l'épisode sur la reconnaissance du caractère juif de l'État, nous sommes témoins de la dialectique habituelle des belligérants locaux. Et c'est faire offense aux sourds que de parler de « dialogue de sourds ». Ici, il n'y a pas de dialogue du tout.

Avant de refuser quoi que ce soit les Palestiniens devraient bien plutôt demander aux Israéliens ce qu'ils entendent par « État juif ». Le débat démocratique à l'intérieur de la société israélienne pourrait prendre un certain temps. Car s'il est déjà difficile de s'entendre sur qui est juif ou non, il pourrait ne pas être aisé de s'entendre sur le caractère juif de l'État à en croire B. Michaël, chroniqueur du *Yediot Aharonot*, le plus grand quotidien israélien, qui écrivait en mai 2009 : « Quelqu'un a-t-il déjà réussi à remplir le concept « d'État Juif » d'un contenu cohérent ? Pas encore. Peut-il même y avoir un « État Juif » qui ne soit pas un État dirigé par la *Halakha* (la loi religieuse) ? Demande-t-on aux citoyens d'Israël de reconnaître Israël « comme un État juif » ? Pas le moins du monde. Une grande part des citoyens (juifs ou non juifs) rejette cette phrase vide et trompeuse. » Il poursuit « Personne ne niera que l'État d'Israël est l'état de nombreux Juifs. C'est aussi un état qui a choisi de maintenir une relation spéciale avec la culture juive et la religion juive et c'est aussi l'endroit où le peuple juif essaie d'exercer un droit à l'autodétermination. Construire un foyer national pour les Juifs qui le veulent et devenir une nation comme les autres. »

Une nation comme les autres ?

Devenir une nation comme les autres, la Déclaration d'indépendance d'Israël en parle : « C'est de plus, le droit naturel du peuple juif d'être une nation comme les autres nations et de devenir maître de son destin dans son propre État souverain. »

Mais pour être une nation « comme les autres », peut-on revendiquer un caractère particulier ?

À décharge d'Israël, il ne serait ni le premier ni le dernier État à le faire. 57 États appartiennent à l'Organisation de la conférence islamique (dont la Palestine depuis 1969), et la plupart d'entre eux font de la charia (la loi islamique) leur principale ou unique source de législation. L'Arabie Saoudite exige, elle, que tous ses sujets soient musulmans.

En outre, le lien entre la religion et la nation n'est pas l'apanage des pays musulmans. Ainsi, la loi argentine « charge le gouvernement de soutenir la foi catholique romaine. La reine Elizabeth II est le Gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre. Dans le royaume himalayen du Bhoutan, la constitution proclame que le Bouddhisme est l'héritage spirituel de la nation. La deuxième partie de la constitution grecque déclare que 'la religion dominante en Grèce est celle de l'Église orthodoxe orientale du Christ'. »⁽¹⁾

Le judaïsme est-il appelé à devenir pour Israël ce que l'islam est à l'Arabie Saoudite ou ce que l'anglicanisme est au Royaume-Uni ?

Ou bien Israël finira-t-il par trouver sa singularité pour devenir une nation comme les autres ?

Pour l'heure, il semble que cette nouvelle exigence israélienne s'origine moins dans le désir, somme toute légitime, de vivre sa singularité en paix que de retarder les négociations en faisant de cette reconnaissance un préalable. C'est ainsi que la chronique du *Yedihot* poursuit : « Nous devrions nous préparer d'avance à des exigences plus logiques et évidentes. Par exemple : qu'ils (les Palestiniens) reconnaissent l'État « Juif et démocratique ». [...] Et naturellement, ils devront signer une déclaration reconnaissant que Tsahal est la plus morale des armées et que le Shin Beth (les services de renseignements) est une organisation caritative. »

Les juifs israéliens ont un vrai problème identitaire. Ils gagneront certainement à avancer sur cette question pour trouver la légitime paix à laquelle ils aspirent. Au lieu de cela ils courent le risque de galvauder leur singularité en la dressant en épouvantail.

Les Israéliens, alors que le processus de paix est dans une impasse totale, ne devraient-ils pas revenir au texte fondateur de son indépendance pour s'en inspirer et le mettre en pratique. « Nous tendons la main de l'amitié, de la paix et du bon voisinage à tous les États qui nous entourent et à leurs peuples. Nous les invitons à coopérer avec la nation juive indépendante pour le bien commun de tous. L'État d'Israël est prêt à contribuer au progrès de l'ensemble du Moyen-Orient. »

Cette nation juive-là, dans ce but-là, pourrait trouver sa place dans la région. C'est tout le « mal » à souhaiter aux habitants du Moyen Orient. n

MARIE-ARMELLE BEAULIEU

1. Jeff Jacoby dans le *Boston Globe*